

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

PRÉSENTS : Michel DUVIEL, Denis BEZIAT, Paméla BOISARD, Sabine PARACHE, Michel LACOURT, Aurélien GIRAUD, Jérôme DANESIN, Philippe BLANQUET, Paquita ZANIN, Michel COURTIADÉ, Cédric SEGUINEAU, Gérard MORYOUSEF.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Nadia ESTANG à Paméla BOISARD, Maurice BOUCAUD à Philippe BLANQUET, Céline ARMENGAUD à Michel COURTIADÉ, Jacques PAILHES à Michel DUVIEL.

ABSENTS : Vanessa ROQUES, Martine MONIER, Cyrille JACQUOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jérôme DANESIN

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

La séance est ouverte à 21h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2018 :
Adopté à l'unanimité.

I/ Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 20 décembre 2018 :

► **Marchés :**

DATE	FOURNISSEURS	OBJET	MONTANT TTC
12/12/2018	SMACL	assurance illuminations Noël	111,43 €
12/12/2018	SNASO	nettoyage complet d'un sanitaire suite aux dégradations	96,00 €
13/12/2018	ARCALIA	avenant audit énergétique 2 rue JB Noulet	144,00 €
17/12/2018	MANERA JEAN-MARC SELLERIE	réfection assises sièges chauffeur et passager MERCEDES SPRINTER BENNE	310,00 €
17/12/2018	MANERA JEAN-MARC SELLERIE	réfection assise siège chauffeur Renault master BR 405HW	135,00 €
26/12/2018	SD CONSTRUCTIONS	travaux bâtiment BMX	8 940,00 €
26/12/2018	DENIS VILATTE	travaux bâtiment BMX	1 744,41 €
26/12/2018	DG THERM	travaux bâtiment BMX	2 448,78 €
26/12/2018	STERNET	travaux bâtiment BMX	822,00 €
08/01/2019	UBIGREEN	capteur de température et hygrométrie	103,00 €
08/01/2019	UGAP	matériel restaurant scolaire	438,72 €
08/01/2019	SARL G RAFFANEL	suppression graffitis sur route	240,00 €
08/01/2019	SARL G RAFFANEL	travaux de marquage au sol	3 301,62 €
08/01/2019	BUCEREP	réalisation bulletin d'informations de la Commune	2 496,00 €

DATE	FOURNISSEURS	OBJET	MONTANT TTC
08/01/2019	HORIS	remplacement pièces détachées divers matériels cantine	531,72 €
08/01/2019	HORIS	remplacement pièces détachées divers matériels cantine	1 155,05 €
09/01/2019	SCP BOUYSSOU	Abonnement annuel conseil juridique	3 600,00 €
15/01/2019	JOURDAIN N JOURDAIN M JAILLOT D	Taille arbres lot Plein sud + élagage arbres chemin de l'Houmenet	5 900,00 €
16/01/2019	BECANNE	travaux avenue Mont Frouzi	1 140,00 €
16/01/2019	EURL PRONET	30 sacs de 25 kg de sel de déneigement	287,64 €
16/01/2019	SUDI COM	2 switch + déménagement bureau comptabilité / secrétariat	259,20 €
16/01/2019	LH COORDINATION	rénovation et mise en accessibilité du bâtiment de la Poste	3 102,00 €
17/01/2019	CHAROULEAU	vidange bac à graisses 2 m3	402,00 €
17/01/2019	MANERA JEAN-MARC SELLERIE	remise en état banquette passager camion Renault	210,00 €
21/01/2019	UGO ARCHITECTURE	mission rénovation thermique et rénovation de l'étage de la poste	21 079,86 €
21/01/2019	UGO ARCHITECTURE	mission rénovation thermique et rénovation intérieure l'Oustalet	18 828,32 €
23/01/2019	SEDI	formulaire état civil	104,10 €
23/01/2019	SEDI	codes électoraux	134,01 €
24/01/2019	LEPICARD ET MARTY	contrat entretien des appareils horaires et d'électrification des cloches de l'église	230,40 €
24/01/2019	MILAN PRESSE	abonnement Wapiti + Mordelire	112,00 €
24/01/2019	APAVE	contrôle technique de construction CTC travaux rénovation bâtiment de La Poste	3 511,20 €
29/01/2019	VEOLIA	convention d'assistance technique pour l'entretien du réseau d'assainissement pluvial 3 ans	3 060,00 €
29/01/2019	TAC	contrat de maintenance adoucisseur d'eau restaurant scolaire	676,70 €
29/01/2019	BECANNE	élagage tilleuls situés au monument aux morts	1 140,00 €
29/01/2019	BECANNE	taille charme cimetière	1 020,00 €
29/01/2019	BECANNE	élagage platanes allée du duc de ventadour	3 228,00 €
29/01/2019	CLARAC ET CIE	fleurs été	1 798,88 €
29/01/2019	CLARAC ET CIE	fleurs été	1 225,49 €
04/02/2019	APAVE	attestation vérification accessibilité du bâtiment de La Poste aux PMR	408,00 €
04/02/2019	BAYARD PRESSE	abonnement belles histoires + images doc	144,00 €
07/02/2019	ATOMES PRODUCTIONS	prestation musicale en concert de "Metis Salsa" projet voyage	700,00 €
07/02/2019	TISSUS PLUS	matériel projet voyage	30,05 €

II/ Délibérations :

Convention fixant les modalités de fonctionnement d'un service commun ALAE, délibération n°2019-1-1
--

Suite à la restitution de la compétence ALAE aux communes à la date du 1^{er} janvier 2019, le conseil communautaire a décidé par délibération n°206/2018 en date du 02/10/2018 de créer un service commun afin de maintenir le principe d'une gestion mutualisée de la compétence ALAE entre les communes concernées.

La CCBA a été désignée « collectivité gestionnaire » de ce service commun. A ce titre, la CCBA a pour mission de mettre à disposition les moyens nécessaires au fonctionnement du service et d'assurer les missions définies précisément dans la convention telle qu'elle est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le coût du service commun sera intégralement supporté par les communes signataires.

La CCBA et les communes concernées ont défini ensemble les modalités de fonctionnement ainsi que les modalités financières du service commun. Ces modalités ont été formalisées dans une convention qui doit désormais faire l'objet d'une approbation par délibération concordante de l'ensemble des parties.

Cette convention est proposée pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans ce cadre, le service commun porté par la CCBA aura pour principales missions :

- 1- L'organisation des réunions partenariales et des comités de pilotages ou des comités de suivi prévus par le marché public ou à la demande des communes
- 2- La gestion administrative et comptable du service

Les communes signataires assureront quant à elles la définition des orientations stratégiques en matière de politique ALAE, ainsi que le pilotage et l'évaluation des dispositifs contractuels et actions en cours ou à venir. Ainsi, elles gèrent le cadre partenarial du PEDT au titre de la compétence ALAE. Elles conservent également la responsabilité de l'élaboration du PEDT. En revanche, la CCBA veillera à la cohérence des actions menées au regard des axes stratégiques définis dans le PEDT des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la commune au service commun ALAE,

Article 2 : d'approuver la convention fixant les modalités de fonctionnement du service commun ALAE,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Demande de diagnostic énergétique au SDEHG pour le bâtiment de l'école maternelle, délibération n°2019-1-2

Le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux et propose aux communes d'y inscrire le ou les bâtiments qu'elles souhaitent.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG. Une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : De demander un diagnostic énergétique pour le bâtiment de l'école maternelle, avenue Mont Frouzy.

Article 2 : De s'engager à verser au SDEHG une participation financière à hauteur de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment

Article 3 : De s'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Contre : 4 (M. BOUCAUD par délibération de P. BLANQUET, C. ARMENGAUD par délibération de M. COURTIADÉ, P. BLANQUET et M. COURTIADÉ).

Création d'un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique pour les services techniques municipaux dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, délibération n°2019-1-3

Il convient de renforcer les effectifs des services techniques municipaux, afin de faire face à l'accroissement de l'activité pour l'entretien des espaces verts au printemps et pendant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **Article 1 :** De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet du 4 mars au 29 septembre 2019 aux services techniques.
-
- **Article 2 :** De fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon.
-
- **Article 3 :** De dire que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Demande d'une aide financière auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) pour la création d'un espace associatif mutualisé dans le bâtiment de l'Oustalet, délibération n°2019-1-4

Suite au départ du service intercommunal du Point Accueil Jeunesse (PAJ) et afin de répondre aux besoins d'équipements culturels et de loisirs sur Venerque, la commune projette de réaménager la maison de l'Oustalet afin d'y créer un espace associatif mutualisé. L'utilisation de cet espace serait mutualisée entre la commune et le tissu associatif, à la fois pour la tenue de réunions, la pratiques d'activités associatives, l'organisation de manifestations socio-culturelles...

Le programme des travaux envisagé prévoit à la fois le réaménagement intérieur du pavillon, l'isolation par l'extérieur et l'installation d'un système de chauffage performant.

Le coût des travaux correspondant est estimé à 169 695€ HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental afin de financer les travaux présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la réalisation en 2019 des travaux de création d'un espace associatif mutualisé dans le bâtiment de l'Oustalet dont le coût est évalué à 169 695€ HT,

Article 2 : de demander au Conseil départemental de la Haute-Garonne une subvention pour des dépenses d'investissement pour la réalisation desdits travaux,

Article 3 : de s'engager à démarrer lesdits travaux dans l'année de programmation, soit avant le 31 décembre 2019.

Demande d'une aide financière auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) pour la création de WC publics accessibles aux PMR, délibération n°2019-1-5

Suite à la suppression des WC publics situés derrière la SDF et à leur transformation en WC intérieurs pour cet équipement accessibles aux PMR, il est nécessaire de procéder à leur remplacement par la création de nouveaux WC publics en cœur de ville.

Le projet prévoit la création d'un WC public accessible aux personnes à mobilité réduite dans l'espace de la chaufferie de la mairie qui serait néanmoins maintenue à cet endroit et séparée des WC publics par des murs coupe-feu.

Le coût de ces travaux tel qu'il a été estimé en phase Avant-Projet Sommaire (APS) s'élève à 20 000€HT.

Une aide peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD31) à hauteur de 40% du coût HT des travaux pour leur financement dans le cadre du contrat de territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la réalisation en 2019 des travaux de création de toilettes publiques accessibles aux PMR à proximité de la mairie dont le coût est évalué à 20 000€ HT,

Article 2 : de demander au Conseil départemental de la Haute-Garonne une subvention pour des dépenses d'investissement pour la réalisation desdits travaux,

Article 3 : de s'engager à démarrer lesdits travaux dans l'année de programmation, soit avant le 31 décembre 2019.

Demande d'une aide financière auprès de la Région pour la réalisation de travaux de réhabilitation du bâtiment de La Poste, délibération n°2019-1-6

Les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de La Poste, sa mise en accessibilité extérieure et la création d'un logement d'urgence dans l'appartement situé au 1^{er} étage ont été inscrits dans le programme du contrat Bourg-centre au titre de l'axe 1 « Affirmer le rôle de pôle de services de Venerque / Le Vernet / Lagardelle et d'entrée Nord du PST », action 2 « Pérenniser les services publics de proximité ».

Les travaux de mise en accessibilité ainsi que les travaux de rénovation énergétique sont finançables à hauteur de 30% de la dépense HT et dans la limite d'un montant de 50 000€ de subvention pour chaque catégorie de travaux.

Les travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes d'accessibilité du bâtiment souhaités par la commune ont été estimés à 255 317€ HT, soit 306 380€ TTC, et sont finançables à hauteur de 21% de leur coût HT par la Région Occitanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la réalisation en 2019 de travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité dont le coût est évalué à 255 317€ HT,

Article 2 : de demander au à la Région Occitanie une aide financière pour la réalisation desdits travaux.

Article 3 : de s'engager à démarrer lesdits travaux dans l'année de programmation, soit avant le 31 décembre 2019.

Demande d'une aide financière auprès de la Région pour la création d'un espace associatif mutualisé dans le bâtiment de l'Oustalet, *délibération n°2019-1-7*

Les travaux de réaménagement du bâtiment de l'Oustalet afin d'y créer un espace associatif mutualisé ont été inscrits dans le contrat Bourg-centre que la commune a validé avec la Région au titre de l'axe 1 « Affirmer le rôle de pôle de services de Venerque / Le Vernet / Lagardelle et d'entrée Nord du PST », action 1 « Favoriser le lien social ».

Cette opération est finançable par la Région à hauteur de 25% du montant HT de la dépense dans la limite d'un montant de subvention plafonné à 100 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : approuve la réalisation en 2019 des travaux de création d'un espace associatif mutualisé dans le bâtiment de l'Oustalet dont le coût est évalué à 169 695€ HT,

Article 2 : demande au Conseil départemental de la Haute-Garonne une subvention pour des dépenses d'investissement pour la réalisation desdits travaux,

Article 3 : s'engage à démarrer lesdits travaux dans l'année de programmation, soit avant le 31 décembre 2019.

Demande d'une aide financière auprès de la Région pour la création d'une aire sportive de plein air, *délibération n°2019-1-8*

La commune prévoit d'aménager en 2019 un espace multi-sports sur deux parcelles communales cadastrées n° I 647 et I 649, situées à côté des services techniques municipaux, au lieu-dit Figeac. Ce projet, conçu avec le conseil des jeunes, prévoit l'aménagement d'un espace de 12 x 9 mètres de type décagone.

Cet espace permettra à la commune de proposer au public des adolescents un espace de loisirs sécurisé sur son territoire.

Cet aménagement a été inscrit dans le contrat Bourg-centre au titre de l'axe 1 « Affirmer le rôle de pôle de services de Venerque / Le Vernet / Lagardelle et d'entrée Nord du PST », action 3 « Développer l'offre de services en direction de la jeunesse ».

Le coût de l'ensemble des travaux nécessaire à la création de cet équipement est évalué à 50 784 HT. Cette opération est finançable par la Région à hauteur de 15% du montant HT de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la création en 2019 d'une aire sportive de plein air dont le coût est évalué à 50 784€ HT,

Article 2 : de demander à la Région Occitanie une subvention pour des dépenses d'investissement pour la création d'une aire sportive de plein air,

Article 3 : de s'engager à démarrer lesdits travaux dans l'année de programmation, soit avant le 31 décembre 2019.

Dénomination des voies de la 2^{ème} tranche du lotissement « La Trinité » (rectification pour erreur matérielle de la délibération n°2017-01-03), *délibération n°2019-1-9*

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°2017-01-03 en date du 27 février 2017 portant dénomination des voies de la deuxième tranche du lotissement « La Trinité ». En effet, il est écrit sur la délibération « chemin des Chevreuils » et sur le plan « rue des Chevreuils ». Il appartient au Conseil municipal de délibérer de nouveau afin de rectifier cette erreur matérielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article unique de dénommer les voies de la deuxième tranche du lotissement « La Trinité » : chemin des Faisans, rue des Chevreuils, rue des Lièvres et rue des Perdrix.

Soutien à la résolution du 101^{ème} congrès des Maires de l'AMF 2018, *délibération n°2019-1-10*

La résolution générale du 101^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité présentée le 22/11/2018, a été adoptée à l'unanimité du bureau de l'AMF, représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politiques.

Ce document se propose de rassembler les préoccupations et propositions des Maires de France et constitue la feuille de route de l'AMF pour 2019.

Aussi, afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'État, il est proposé au conseil municipal de soutenir cette résolution telle que formulée dans les termes du projet de délibération joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Article unique : soutient la résolution finale de l'AMF qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

La séance est levée à 22h25.

Fait à Venerque le 25 février 2019.

Le Maire
Michel DUVIEL

